

Décision Générale colonial

Décision n° 309 MOUNEMENTS

n° 309

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 7 décembre 1911
Numéro JO n° 182 du 01/01/1912	Date du numéro 1 janvier 1912

TEXTE INTÉGRAL

M. Parès, commis principal de 3e classe du cadre local des Postes et Télégraphes, est mis à la disposition du chef du Service des Postes et Télégraphes,